

BORDEREAU D'ENVOI

adresse à

SEBRA
 Centre Spatial de Toulouse
 18, Rue Edouard Belin
 31055 TOULOUSE

88307442

N° 488 /DEF/EMAA/BPRO/ESP

Paris, le 14 JUIN 1990

RO 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	- PV n° 187/1990 du 25 avril 90 concernant l'observation d'un phénomène non identifié, près de Montmarault (Montluçon) le 10 avril 90.	01	"POUR ATTRIBUTIONS" Chef du Bureau de prospective et de recherche opérationnelle EMAA
	- PV n° 218/1990 du 28 mai 1990 concernant l'observation d'un phénomène non identifié à Beaune d'allier (03) le 30 avril 1990.	01	
	TOTAL.....	02	

EMAA/BPRO/ESP

A AIX LES MILLES, le 11 Juin 1990.

88307442

EMAA/BPRO

00460 ARMEES

EMAA/BPRO

B O R D E R E A U D ' E N V O I

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><i>Procès-verbal relatif à observation d'un phénomène "O.V.N.I" le 10 avril 90 près de MONTMARSAULT (MONTLUCON) ET le 30 avril 1990 à BEAUME D'ALLIER (03)</i></p>	1	POUR ATTRIBUTIONS
	1	<p><i>Conformément à la note n°290/DEF/EMAA/BPRO/ESP du 25 avril 1990</i></p>
TOTAL	2	

EMAA/BPRO
 COURRIER ARRIVEE
 13. JUIN 1990
 CIt

CODE UNITÉ : 03073
PROCÈS-VERBAL N° : 218 / 1990 / 19

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

88 307442

N° PIÈCE : 1
N° FEUILLET : 1

NATURE PRÉCISE SES FAITS - RÉFÉRENCE
APPARITION D'UN PHÉNOMÈNE CURIEUX APPARENTE AUX OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS (O.V.N.I)

REFERENCES: - B.E n°18000 DEF/Gend/Emp.Ops du 06/04/79 relatif au phénomène des O.V.N.I.
- C.M n°32600 DEF/Gend/O.E/D.O Rens. du 08/11/85 relatif à la transcription sur autorités des informations concernant les événements.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) : Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

CHEF D.A.	ARRIVÉE D.A.	EXMA
SECRET D.A.	08 JUIN 1990	EXV
ZAD	CIR	CONT
	ASA	TRANS

DATE HEURE

CE JOUR 02/05/1990 à 17H00, Monsieur ALLIER(03) demeurant à BEAUNE D'ALLIER(03) nous avise téléphoniquement avoir été témoin le 30/04/90 aux alentours de 22H30 d'un phénomène curieux survenu dans le ciel. Nantis de ce renseignement, nous nous transportons au domicile de cette personne.

A 17H15 nous procédons à son audition* Il se trouvait au lit lorsqu'à travers les volets de sa chambre, il a aperçu une lumière rouge. Il s'est levé et a vu un gros disque rouge qui descendait du ciel. Ce dernier circulait en biais et ne faisait pas de bruit. Ces chiens étaient excités. Il a observé cette image pendant 7 à 8 secondes puis s'est couché. 5 minutes après, cette lueur est réapparue et il a vu un objet identique au premier. Aucune trace n'était visible derrière le phénomène. Il mentionne que le ciel était dégagé et qu'il faisait beau. La couleur de cet objet était d'un rouge intense. Il nous avise que deux personnes demeurant à BEAUNE D'ALLIER ont été témoin de ce fait. (CF-PV d'audition-Pièce n°2)

Le même jour à 17H50, nous nous rendons au domicile de Mr demeurant à BEAUNE D'ALLIER(03). Ce dernier a également été témoin de ce phénomène curieux. Il a vu une forme ovale de couleur rouge-violet très brillant. L'objet volait en biais. Pour lui, il y avait une traînée rougeâtre derrière le phénomène. Sa vitesse de déplacement n'était pas excessive. Il a observé ce phénomène pendant une minute environ mais ne l'a vu qu'une seule fois. (CF-PV d'audition-Pièce n°3).

Par message n°180/M en date du 03/05/90, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à

Le même jour, par message n°181/M, nous avons demandé aux Brigades et) si un tel phénomène s'était déroulé sur leurs circonscriptions. Toutes ces unités nous ont répondu par la négative.

Le 16 mai 1990 à 16H30, nous avons entendu Melle demeurant à BEAUNE D'ALLIER(03). Cette dernière se trouvait chez Mr et Mme le 30/04/90 et de ce fait a été témoin du phénomène. Elle a aperçu une lumière rouge vif dans le ciel et ce la pendant 30 secondes environ. L'objet ressemblait à une boule de feu volumineux. Il n'y avait aucun bruit. La lumière émise par le phénomène produisait un faisceau d'une grosseur d'un phare de voiture. Elle a vu cet objet une seule fois. Elle mentionne que l'objet devait se trouver vraisemblablement à plus de 200 mètres de haut dans le ciel. (CF-PV d'audition-Pièce n°4).

Nous avons patrouillé approximativement dans le secteur où l'objet a été aperçu mais aucune trace n'a été découverte.

2 ex.; - Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Défense-opérations.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Préfet de l'A. LIER à MOULINS.	DATE DE CLOTURE LE 20 MAI 1990	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
	<input type="checkbox"/> 1	Monsieur le Procureur de la République à MONTL. COM.		
	<input type="checkbox"/> 1	Général, Commandant la 4ème Région aérienne		
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES		

D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE
 PRO-&-VERBAL D'AUDITION
 DE TÉMOIN

88307442

N° PIÈCE

2

N° FEUILLET

1

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

218 / 1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour deux mai mil neuf cent quatre vingt dix à dix sept heures quinze,

nous soussigné(s) _____, Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles - - - - - 20 & 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

_____ comparait devant nous la personne dénommée
 ci-dessus, qui, entendue séparément nous déclare à dix sept heures vingt - -

"" Je vous signale qu'au cours de la nuit du 30 avril 1990 au 1 mai 1990 j'
 été témoin d'un phénomène étrange dans le ciel. ""

Je me trouvais au lit vers les 22 heures 20 lorsque j'ai aperçu une lumière
 rouge à travers les volets qui étaient entrouverts.

"" Je me suis levé et j'ai ouvert les volets.

"" J'ai vu un gros disque rouge aussi grand que la lune qui descendait du ciel
 et qui se dirigeait sur la terre. ""

"" Il descendait de plus en plus vite. Il circulait en biais. Je n'ai pas
 entendu de bruit. ""

"" Les chiens qui se trouvent derrière ma demeure étaient excités. Ils
 aboyaient. ""

"" J'ai vu cette image pendant 7 à 8 secondes puis l'objet a disparu. ""

Je suis retourné me coucher. ""

"" 5 minutes après, j'ai de nouveau aperçu une lumière rouge à travers les
 volets. Je ne suis levé. ""

"" L'objet qui se trouvait dans le ciel était identique au premier. Celui-ci
 est descendu verticalement. Je n'ai entendu aucun bruit. ""

"" Derrière l'objet il n'y avait aucune trace. Il descendait à la même vitesse
 que le premier. ""

"" Je ne peux préciser la distance qu'il y avait entre l'objet et ma demeure.
 Je ne l'ai pas vu se poser au sol du fait qu'il y ait des sommets derrière
 chez moi. ""

"" L'objet ne changeait pas de couleur. Ce jour il faisait beau et le ciel
 était dégagé. ""

"" Les chiens étaient toujours excités. ""

"" J'ai aperçu cet objet pendant une dizaine de secondes. ""

"" Ma femme a été témoin des faits également. ""

"" La couleur de l'objet était d'un rouge intense et il me semble qu'il était
 de forme hexagonale avec huit côtés à peu près. ""

"" Une fois disparu je n'ai plus rien vu. ""

La personne entendue

(signé au carnet de déclarations)

L.P.J.

"" Le lendemain lors d'une discussion avec des amis, j'ai appris que Mr et
Mme demeurant à BEAUNE D'ALLIER et Melle de
mEURANT à BEAUNE avaient été témoins de ce phénomène étrange. "

"" L'objet se dirigeait vraisemblablement vers LAPEYROUSE et MONTAIGUT EN CC
BRAILLE(63). ""

"" Je n'ai rien d'autre à dire si ce n'est que c'est la première fois que c
la arrive. ""

"" Le 02 mai 1990 à 17 heures 40. ""

"" Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclarat
ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retran-
cher. ""

La personne entendue

L'A.P.J

(A signé au carnet de déclarations)

88307442

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION
DE TENOIN

88 307 442

PROCES-VERBAL (N°ANNEE)

218 / 1990

3 1

ANALYSE ET REFERENCES (EVENTUELLEMENT)

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour deux mai mil neuf cent quatre vingt dix à dix sept heures cinquante,

nous soussigné(s) , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles - - - - - 20 & 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, EVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'EPOUSE)

comparsait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément nous déclare à dix sept heures cinquante cinq - - - - -

"" Comme le vous l'a dit, il est vrai que j'ai été témoin d'un phénomène étrange survenu dans le ciel au cours de la nuit du 30 avril 1990 au 1 mai 1990. Il était 22 heures 20. ""

"" Je ne trouvais dans mon habitation et j'ai aperçu une lueur rouge dans le ciel. Cet objet devait se trouver entre la Forêt de Château Charles et LA ROCHE (53). ""

"" Il était de forme ovale de couleur rouge-orange mais très brillant. ""

"" Il ne volait pas excessivement vite et descendait en biais. ""

"" Derrière cet objet il y avait une traînée rouge de couleur identique à l'appareil. ""

"" On entendait rien. ""

"" J'ai aperçu un seul appareil. J'ai observé l'objet pendant une minute environ dans le ciel. ""

"" Il se dirigeait sur le sol mais je ne l'ai pas vu se poser car il y avait une butte devant chez moi. ""

"" Dans mon habitation il y avait Melle qui a été également témoin de faits. ""

"" Je n'ai rien d'autre à dire. ""

"" Le 2 mai 1990 à 18 heures 05. ""

"" Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. ""

La personne entendue

L.P.J

(A signé au carnet de déclarations)

(DATE ET HEURE ENTOUTES LETTRES)

ce jour seize mi mil neuf cent quatre vingt dix à seize heures trente,

nous soussigné(s) , Gendarme, Agent de Police Judiciaire,

vu les articles - - - - - 20 & 75 - - - - - du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

comparaît devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément nous déclare à seize heures trente cinq - - -

"" Le 30 mai 1990 vers les 22 heures 30 alors que je me trouvais chez des amis et plus exactement chez Mr et Mme demeurant à TRAU D'ALLIER, j'ai été témoin d'un phénomène étrange dans le ciel. ""

"" J'ai aperçu une lumière rouge vif dans le ciel et cela pendant 30 secondes environ. ""

"" L'objet ressemblait à une boule de feu volumineux. Il n'y avait aucun bruit. ""

"" La lumière émise par ce phénomène produisait un faisceau d'une grosseur un phare de voiture et cette dernière avançait lentement. ""

"" Il n'y avait pas de lune. La nuit était bien noire et aucune étoile se trouvait dans le ciel. ""

"" Aucune forme se trouvait derrière la lumière. ""

"" Ensuite cette dernière a disparu progressivement. Les deux chiens qui se trouvaient dans la cour étaient calmes ainsi que les animaux dans les prés. ""

"" J'ai vu ce phénomène une seule fois dans le ciel. J'ai même attendu un quart d'heure mais en vain. ""

"" L'objet venait de COMENTRY et se dirigeait vers le PUT DE DOLE, direction OUEST/SUD. ""

"" Pour observer cet objet, je me trouvais sur le pas de la porte en compagnie de mes amis. ""

"" C'est la première fois que je vois un tel phénomène. C'est Madame qui a vu en premier l'objet à travers les vitres de son habitation et c'est à ce moment là que nous sommes sortis dehors. ""

"" La lumière que l'on a vu se situait assez haut et vraisemblablement à plus de 200 mètres de haut. Cet objet éclairait la forêt qui se trouvait en dessous. ""

"" Je n'ai rien d'autre à dire. ""

"" Le 16 mai 1990 à 16 heures 55. ""

"" Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'A.P.J